

NOTE D'INFORMATION

FCP CAPITAL OPPORTUNITE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


IKHLID METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25039 en date du 26/03/2025.

OTB JZ OA

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCE CAPITAL GESTION**, sise à **63, Bd Moulay Youssef, Casablanca**, représentée par **Monsieur Ahmed ALAMI HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BMCE CAPITAL GESTION

63, Bd. Moulay Youssef - Casablanca

Tél.: +212 5 20 36 43 00

Fax : 05 22 47 06 86

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



OA

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : FCP CAPITAL OPPORTUNITE
- Nature juridique : FCP
- Code Maroclear : MA0000038374
- Date et référence de l'agrément : 15/01/2025, GP25015
- Date de création : 18/08/2008
- Siège social : 63, Bd Moulay Youssef, Casablanca
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre
- Apport initial : 1.000.000,00 de dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 1.000,00 dirhams
- Etablissement de gestion : BMCE CAPITAL GESTION
- Etablissement dépositaire : BANK OF AFRICA sis à 140, Avenue Hassan II – Tour BMCE 4^{ème} étage, Casablanca, représenté par Madame Badia BELALIA et Monsieur Ali FASSI FIHRI
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Bank Of Africa	Chargés de comptes auprès des agences bancaires - Réseau BMCE Bank Of Africa.	05 22 20 04 20
BMCE Capital Gestion	Conseillers en investissements.	05 20 36 43 00

- Commissaire aux comptes : HDID & ASSOCIES représenté par Monsieur Mohamed HDID

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié.
- Indice de référence : 75% MBI (calculé par BMCE Capital) + 25% MASI (calculé et publié quotidiennement par la Bourse de Casablanca).
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est de permettre aux souscripteurs de valoriser leur patrimoine à moyen et long terme à travers un investissement sur le marché de la dette ainsi que sur le marché actions, dépendamment des opportunités à saisir.

Le fonds vise ainsi à délivrer, sur un horizon moyen et long terme, une performance supérieure à celle son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi au maximum à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP pourra également investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.

Par ailleurs le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif à des opérations de placement portant sur des actifs libellés en devises à l'étranger dans le respect des conditions réglementaires en vigueur.

Enfin, le FCP pourra placer au maximum 10% de son actif net en « Autres Valeurs », et ce dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP Capital Opportunité est constitué des :

- Actions, droits d'attribution ou de souscription et certificats d'investissement cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations ;
- Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanismes d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;
- Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;
- Dépôts à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : 3 ans.
- Souscripteurs concernés : **Grand public. Personnes physiques et morales.**



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **24/11/2008.**
 - Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
 - Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée dans les locaux des établissements de commercialisation le premier jour ouvré qui suit sa détermination, publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine et disponible sur le site internet de la société de gestion.**
 - Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
 - Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :**
 - **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des établissements de commercialisation au plus tard à 11 h 30min le jour de calcul de la valeur liquidative ;**
 - **Passé ce délai, les demandes de souscription et de rachat seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les résultats sont intégralement capitalisés. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite du coupon couru.**
 - Régime fiscal : **Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0,2%, au minimum, incompressible acquis au FCP.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés dont 0,1%, au minimum, incompressible acquis au FCP. En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.
 - Cas d'exonération :
 - Les souscriptions et rachats, réalisés lors d'opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction identique (opérations Aller/Retour), ne seront pas soumis aux commissions précitées.
- Frais de gestion :
 - Le taux des frais de gestion maximum est de 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par BMCE Capital Gestion. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre. Ces frais couvrent les charges suivantes :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Commission AMMC	0,0250 % HT
(2) Commission Dépositaire	0,1975% HT maximum (Limite Supérieure Max : 10%*(Total FDG - Commission AMMC)
(3) Maroclear (Commission de gestion du compte émission) - annuel	3 600 DH
(4) Maroclear (Droit d'admission) - trimestriel	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur.
(5) Honoraires du Commissaire aux Comptes	18 000 DH HT
(6) Frais de Publications	Selon les tarifs de publications
Prestations de BMCE Capital Gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

